

Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico
Herausgeber: Association Pro Aventico (Avenches)
Band: 4 (1891)

Artikel: Les éducatrices de l'empereur Vespasien
Autor: Cart, William
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-237789>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

staté un mur de soutènement, traversant tout le champ parallèlement à la grande route ; de ce mur se détachent à angle droit trois ou quatre murs moins épais qui remontent vers la route et qui conduiront, on l'espère, au bâtiment proprement dit. Beaucoup de pierres ont été extraites, mais peu d'antiquités dignes d'être citées : deux objets en bronze, une fort jolie fibule et un manche avec tête de lion sont heureusement devenus la propriété de notre musée. Nous regrettons vivement de n'en pouvoir dire autant d'un certain nombre d'objets trouvés par M. Ludy, au Perruet, qui continuent, dit-on, à prendre le chemin d'autres cantons. Comment remédier à ce que nous considérons comme un malheur pour notre musée ? Ne serait-ce pas dans l'élaboration d'une loi qui tiendrait sagement compte des intérêts de l'Etat et de ceux non moins légitimes des propriétaires de fonds ?

F. JOMINI.

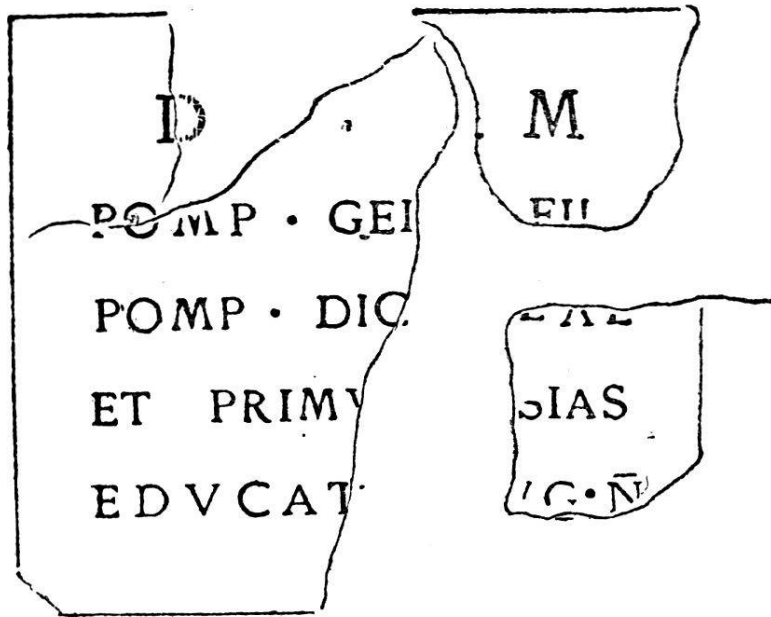
Les éducatrices de l'empereur Vespasien.

Parmi les inscriptions trouvées lors des premières fouilles de l'association *Pro Aventico*, il en est une qui présente plus d'intérêt qu'on n'aurait pu le croire au premier moment ; c'est celle qui a été publiée dans notre premier Bulletin, page 26, N^o 6. Il n'en existait alors que le fragment que nous avons reproduit :

P O M P . G E I
P O M P . D I C
E T . P R I M V
E D V C A T

Rien ainsi ne permettait de soupçonner que cet informe débris pût avoir quelque importance. Mais peu après on retrouva trois autres morceaux. A la forme et à la grandeur des lettres, — de la meilleure époque, — ainsi qu'à la nature du marbre, M. Caspari reconnut immédiatement qu'ils appartenaient à la même inscription. Il les fit donc réunir dans le même cadre, en comblant avec du plâtre, selon l'usage, les lacunes qui subsistent entre les diffé-

rents morceaux du marbre. C'est ainsi complétée que M. le Dr Pick, privat-docent à l'université de Zurich, chargé par M. Mommsen de faire pour le *Corpus inscriptionum latinarum* la revision des monuments d'Avenches, a lu cette inscription et l'a transmise au célèbre professeur de Berlin. Ce dernier a eu l'extrême obligeance de nous envoyer sa leçon, telle qu'elle figurera dans le volume du *Corpus*, actuellement sous presse, consacré aux Gaules et aux Germanies. Elle y portera le N^o 5138.



M. Mommsen lit comme suit :

D (is) m(anibus)
Pomp(eiae ?) Gem(in) ell (æ ?)
Pomp (eia ?) Dig(nil) la l.
et Primu(la et Is)ias (?)
educat(rices ?) Aug(usti) n(ostr)

« Aux dieux manes
 de Pompeia Geminella
 Pompeia Dignilla, son affranchie
 et Primula et Isias
 éducatrices de notre Auguste. »

et il ajoute : *Vespasianus videtur intelligi, quippe cuius pater post procurationem fenus exercuerit apud Helvetios ibique diem obierit.*

« Il paraît s'agir de Vespasien, puisque son père, après avoir été procurateur, fit de la banque chez les Helvètes, et y mourut. »

Ce seraient donc les éducatrices de l'empereur Vespasien qui auraient élevé ce modeste monument aux dieux manes de

Pompeia Geminella, dont Pompeia Dignilla était l'affranchie, tandis que les deux autres femmes en étaient évidemment les esclaves.

Suétone (*Vespasien*, chap. 2) dit bien que Vespasien fut élevé chez sa grand'mère, dans son domaine de Cosa (en Etrurie), mais il se peut aussi que le futur César ait passé une partie de son enfance auprès de son père, chez les Helvètes. Vespasien est d'ailleurs le seul empereur dont les *éducatrices* puissent avoir vécu à Avenches.

La formule *Augusti nostri* montre qu'en tout cas le monument a été élevé sous le règne de l'empereur en question.

Nos lecteurs s'associeront aux remerciements que nous tenons à exprimer à M. Mommsen pour la complaisance avec laquelle il nous a communiqué son interprétation de cette curieuse épitaphe.

WILLIAM CART.

Une nouvelle matière première dans les fouilles d'Avenches.

Les matières premières des divers objets que les fouilles d'Avenches ont fait connaître jusqu'ici sont, ou bien de nature métallique : métaux ou alliages (bronzes), ou bien des substances non métalliques. La seconde catégorie comprend les objets en ivoire, en os, en verre, en terre cuite, etc., substances qui toutes sont fréquemment employées dans la période représentée par les produits de nos fouilles, et qui, par leur composition chimique, ne présentent pas un intérêt spécial.

Le but de cette communication est d'attirer l'attention sur une nouvelle matière première, dont la présence a pu être établie récemment. Elle est carbonifère, donc combustible. Les traces d'un résidu minéral, que l'on obtient après la combustion de la partie inflammable, se composent presque exclusivement d'oxyde ferrique. L'ensemble de ses propriétés permet de rattacher cette nouvelle matière à l'anhracite ou même au jais. En tout cas elle représente une espèce de bitume fossile.